



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 30 juillet 2021

DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR LA CAMPAGNE 2021-2022

Par arrêté du 22 juillet 2021, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a fixé les modalités ainsi que les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, dans le Pas-de-Calais, pour la campagne 2021-2022.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au 19 septembre 2021 à 10 heures. Pour la plupart des espèces et des modes de chasse, les chasseurs peuvent pratiquer leur loisir de 10 heures à 17 heures, jusqu'au 16 janvier 2022 inclus, puis de 9 heures à 18 heures jusqu'à la date de fermeture générale, le 28 février 2022. A noter que l'arrêté ne concerne pas les espèces de gibier migrateur dont les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées au niveau national.

Comme pour la campagne précédente et compte tenu de l'état de ses populations, le lapin de garenne n'est plus inscrit sur la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. En cas de risque, voire de constat de dégâts aux cultures, l'État mettra en œuvre les dispositions qui permettront de limiter la présence de cette espèce dans les secteurs concernés.

Pour plus de précisions, l'arrêté du 22 juillet 2021 est affiché en mairie. Il est également disponible sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Chasse-et-faune-sauvage> .

Pour rappel, le port du gilet fluorescent est obligatoire, par mesure de sécurité, en action de chasse pour les chasseurs et les accompagnants, sauf pour certains modes de chasse spécifiques.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Pour toutes informations complémentaires, il est possible de contacter :

- **La Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais**

La fosse aux Loups BP 80091 62053 Saint-Laurent-Blangy cedex

03 21 24 23 59

contact@fdc62.fr

- **La Direction départementale des territoires et de la mer**

100 avenue Winston Churchill 62022 ARRAS SP7

03 21 50 30 20

ddtm-chasse@pas-de-calais.gouv.fr